



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 13 décembre 2017, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2017 reçu par e-mail**
3. **Election d'un membre du bureau**
4. **Election du(de la) Vice-Président(e) du Conseil général**
5. **Election d'un membre à la commission d'édilité et urbanisme**
6. **Election du(de la) Président(e) de la commission d'édilité et urbanisme**
7. **Budget 2018 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2018
8. **Informations de la Municipalité**
9. **Divers**

Patrick ANTILLE
Président du Conseil général

Patrick ANTILLE

Voilà, il est 18h03. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs le CG, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville pour cette troisième assemblée plénière de cette année 2017. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Mes salutations également aux élus des précédentes législatures et qui s'intéressent toujours à la vie active de notre Commune. Je poursuis en vous demandant de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance ; je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Suite aux démissions de M. David FADI et M. Raphaël GARCIA VOGEL pour le parti libéral-radical et de Mme FAVRE Anne-Emmanuelle de l'Alliance de Gauche, je passe la parole à M. Laurent GUIDOUX afin qu'il nous présente les deux personnes qui remplacent les deux démissions de son groupe.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM, Messieurs les CM, chers collègues. Je vous remercie d'accueillir au sein de notre législatif Lydie GATTI VADON, sommelière, passionnée de foot et de théâtre, ainsi que Nathalie TUBEROSA que je vous présenterai par la suite. Merci de leur témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Je passe maintenant la parole à M. Robert METRAILLER pour ce même exercice.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du CM, chères et chers collègues. C'est avec plaisir que l'Alliance de Gauche vous propose la candidature de Pascale MORARD comme membre du bureau du CG. Pascale MORARD est une femme qui allie la sincérité et la spontanéité à une réflexion profonde et à l'analyse. Sa petite voix haut perchée pourrait laisser croire que ses propos sont sans consistance. Il n'en n'est rien ! Ce qu'elle dit, elle le pense et elle y a réfléchi. Pascale est une personne très engagée et altruiste. D'une grande écoute, elle fait toujours preuve d'un profond respect vis-à-vis des autres. Qui est-elle ? Un petit peu d'histoire : à son adolescence, elle rejoint les groupes relais puis la jeunesse ouvrière chrétienne. Ces deux mouvements sont issus de l'action catholique ouvrière qui fait partie du mouvement ouvrier. Une fois diplômée de l'école de commerce, Pascale est devenue permanente de la jeunesse ouvrière chrétienne dans le canton du Valais. Pascale s'est ensuite formée pour devenir éducatrice en santé sexuelle, une activité à temps partiel complétée par un travail au sein de la FTMH comme taxatrice d'assurance-chômage. Après 25 d'activité au sein des centres SIPE (sexualité, information, prévention, éducation), Pascale a réorienté sa carrière et travaille actuellement comme enseignante en économie familiale auprès des cycles d'orientation d'Anniviers et de Grône. Dans mon propos, j'ai parlé d'altruisme et d'engagement. Ces termes sont fondés et correspondent tout à fait à Pascale. En 1991, avec Paul BOURGUINET, bien connu dans la cité sierroise, elle organisait le premier Noël Ensemble. Au niveau politique, Pascale accomplit sa 3^{ème} législature au CG. Comme elle le dit : « J'aime œuvrer pour la ville qui m'a vu naître ». Regardez derrière moi : ne pensez-vous pas être face à un anachronisme ? Le bureau du Conseil général est composé uniquement d'hommes. Une présence féminine s'impose. Eh bien, Pascale, si vous l'acceptez, ne sera pas la femme alibi, mais va illuminer ce bureau de sa présence, de son sourire et de ses compétences. Merci de votre approbation.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER, je vois que vous avez pris les devants concernant la présentation de la candidate au bureau. Je vous laisse maintenant nous présenter le remplaçant ou la remplaçante de Mme FAVRE au niveau de votre groupe. Merci.

Robert METRAILLER

Merci. Je ne peux que réitérer mon propos ; donc, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, si je regarde le bureau, vous n'avez que des hommes et je vous propose d'élire Mme Pascale MORARD au bureau du CG.

Patrick ANTILLE

Mais nous ne sommes pas à l'élection du bureau actuellement. Je vous demande de me présenter, de nous présenter... je vois qu'il a compris... (*Rires*).

Robert METRAILLER

Oui, pardon, pardon, pardon... j'ai pris un peu les devants. Je savais que la soirée était longue, je voulais être un peu plus rapide. Non, je voulais vous présenter également un nouveau venu : Maurice FELLAY, médecin, qui a remplacé Anne-Emmanuelle FAVRE au sein du groupe Alliance de Gauche et je vous demande de lui faire bon accueil. Si la soirée dure un peu long et si vous avez un malaise, vous savez où vous diriger, il viendra à votre secours.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci M. METRAILLER. Permettez-moi à mon tour de souhaiter la bienvenue à ces personnes au sein du législatif sierrois. Merci tout le monde. Notre assemblée plénière ordinaire peut donc débiter. Mesdames et Messieurs le CG, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Je profite de l'occasion pour remercier notre secrétaire Joël REY pour son minutieux travail. Je tiens également à remercier tous les membres du bureau pour leur collaboration tout au long de l'année. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu en collaboration avec le CM :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2017 reçu par e-mail
3. Election d'un membre du bureau
4. Election du(de la) vice-président(e) du Conseil général
5. Election d'un membre à la commission d'édilité et urbanisme
6. Election du(de la) président(e) de la commission d'édilité et urbanisme
7. Budget 2018 de la Commune de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2018
8. Informations de la Municipalité
9. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Patrick ANTILLE

Nous allons débiter par le point 1, appel des CG. Je cède directement le micro à Joël REY, afin de procéder à l'appel des CG.

Joël REY

Bonsoir à tous. (*Il procède à l'appel des CG*). Voilà, on va juste compter le nombre de présents.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci M. REY. Le temps que nous fassions le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs, c'est-à-dire pour la table PDC Claude STEINEGGER, pour la table du PLR je demanderai qui veut officier comme scrutateur ? Natacha BONVIN, merci. Pour la table de l'AdG et du bureau Isabelle CLAUSEN METRAL et pour la table de l'UDC Serge CORNUZ, d'annoncer les arrivées et départs éventuels de CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je tiens aussi à vous demander que lors d'un vote ou lorsque vous levez la main pour vous prononcer, vous devez être sûrs que votre scrutateur ait pris en compte votre vote avant de la rabaisser, ceci afin de faciliter le travail des scrutateurs. Pour votre information également, les voix du bureau sont comptées par le scrutateur de l'Alliance de Gauche, sauf celle du président qui ne se prononce qu'en cas d'égalité. Voilà, ces quelques précisions faites, je peux vous informer que nous sommes à présent 54 CG.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2017 REÇU PAR E-MAIL

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2017 reçu par e-mail. Chacun de vous avez pu prendre connaissance de ce document qui vous a été envoyé par voie électronique. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel

n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce PV. Un grand merci également à M. Joël REY pour la correction et la validation de ce PV avant de le publier.

3. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 3, élection d'un membre du bureau. Suite à la démission de Mme Anne-Emmanuelle FAVRE, notre règlement prévoit son remplacement. Afin d'honorer les accords pris en début de législature par les partis, le parti de l'Alliance de Gauche doit nous présenter un ou une remplaçant-e. Je passe donc la parole à M. Robert METRAILLER, s'il veut bien la représenter... ou bien...

Robert METRAILLER

Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas la représenter ; donc je vous invite à voter et à élire Mme Pascale MORARD au bureau pour renforcer, ou bien pour en tout cas mettre une présence féminine dans ce bureau masculin. Merci beaucoup.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y aurait-il d'autres propositions ? Comme le permet notre règlement à son article 10, alinéa 2, **je vous propose d'accepter et d'élire tacitement Mme Pascale MORARD ROBYR comme membre du bureau et remplaçante de Mme FAVRE.** Mme MORARD ROBYR, je vous félicite pour votre élection et vous invite à nous rejoindre à la table du bureau. Bravo. (*Applaudissements*).

4. ELECTION DU(DE LA) VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL

Patrick ANTILLE

Point 4, élection du ou de la vice-président-e du CG. Selon le tournus convenu au sein du bureau, ce poste était honoré par Mme FAVRE. Je vous propose donc de nommer tacitement sa remplaçante, Mme Pascale MORARD ROBYR, à ce poste. Y aurait-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, **Mme MORARD ROBYR occupera le poste de vice-présidente** jusqu'à notre séance du CG de février. Mme MORARD ROBYR, je tiens à vous féliciter et à vous remercier de prendre en cours de route cette responsabilité en remplacement de Mme FAVRE. Encore une fois bravo. (*Applaudissements*).

5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'EDILITE ET URBANISME

Patrick ANTILLE

Point 5, élection d'un membre à la commission d'édilité et urbanisme. M. Raphaël GARCIA VOGEL était membre de cette commission et la présidait. Suite à sa démission, nous devons procéder à son remplacement. Je passe donc la parole au plénum. M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues. Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de notre toute dernière venue, à savoir Mme Nathalie TUBEROSA, qui remplace donc M. Raphaël GARCIA VOGEL au sein du CG. Nathalie nous vient de Granges, elle est directrice de l'entreprise TUBEROSA Sàrl, construction générale. En tant qu'entrepreneur, elle saura apporter toute son énergie et son savoir-faire technique au sein de la commission d'édilité et urbanisme. Merci de lui témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Comme le prévoit notre règlement... non, j'ai loupé un truc... Y a-t-il d'autres propositions, pardon... Comme le prévoit notre règlement, **Mme Nathalie TUBEROSA vous êtes élue tacitement membre de la commission d'édilité et d'urbanisme.** Toutes nos félicitations, bravo. (*Applaudissements*). (*Quelqu'un annonce une arrivée*). Oui, merci, donc nous sommes actuellement 55.

6. ELECTION DU(DE LA) PRESIDENT(E) DE LA COMMISSION D'EDILITE ET URBANISME

Patrick ANTILLE

Nous allons passer sans tarder au point 6, élection du ou de la président-e de la commission d'édilité et d'urbanisme. Comme dit auparavant, ce poste était occupé par M. GARCIA VOGEL et doit être repourvu. J'attends donc vos propositions. M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical a l'avantage de vous proposer au poste de présidente de la commission d'édilité et urbanisme Natacha BONVIN. Natacha est aguerrie à la gestion d'équipe de par son diplôme de l'école hôtelière de Lausanne. Nous vous proposons une leader qui a pu exprimer ses talents de meneur d'équipes et de recherche de consensus dans ses activités professionnelles ainsi que dans ses fonctions au sein de différents comités dont la jeune chambre internationale de Sierre dont elle fut la présidente. Merci de lui témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y aurait-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, comme le prévoit notre règlement, **Mme Natacha BONVIN vous êtes élue tacitement présidente de la commission d'édilité et d'urbanisme.** Je vous remercie d'avoir accepté ce mandat et vous souhaite du plaisir à fonctionner dans vos nouvelles tâches. Bravo. (*Applaudissements*).

7. BUDGET 2018 DE LA COMMUNE DE SIERRE

Patrick ANTILLE

Les postes démissionnaires étant ainsi repourvus, nous pouvons nous attaquer au point 7, budget 2018 de la Ville de Sierre. Les documents utiles, à savoir le budget 2018 de la Ville de Sierre, le fascicule des dépenses liées et non liées, le plan financier 2018-2021 ainsi que le rapport de la commission de gestion vous ont été transmis avec la convocation à cette séance. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'un amendement. Nous procéderons de la manière suivante : lors de la lecture du budget dans la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de comptes. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques, pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées et supérieures à CHF 50'000.– selon le document budget 2018 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées, qui précisent quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement selon l'article 28 de notre règlement. Nous voterons d'abord la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité et ensuite vos propositions selon les montants, par ordre décroissant, soit en commençant par le montant le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes.

a. Rapport de la commission de gestion

Patrick ANTILLE

Nous pouvons donc poursuivre avec le point 7a, rapport de la commission de gestion. Comme l'autorise l'article 21 de notre règlement, je vous propose que le rapporteur ne lise que la conclusion du rapport de ladite commission. Y a-t-il des observations ? Non, je cède donc la parole à la chargée du rapport de la commission de gestion, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND, pour la lecture de la conclusion de leur rapport.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci. Bonsoir. La Cogest a analysé le budget 2018 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service ainsi que par M. Jérôme CRETOL. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité.

Considérations générales

Comme pour les exercices précédents, les charges 2018 sont principalement influencées par l'évolution défavorable des dépenses à caractère médico-social tant au niveau du Canton que de la Commune. Cette situation ne semble pas s'améliorer. Mentionnons, tout de même, sur une note optimiste, que si les résultats des aménagements de production hydroélectrique doivent encore se solder par une perte nette en 2018, cette dernière devrait être sensiblement moins marquée qu'en 2017. Il est à relever que concernant les postes de charges sous contrôle, ceux-ci sont bien tenus par la Municipalité. Au vu de ce qui précède, la Cogest constate que le déficit est devenu structurel. Il faut donc absolument que la Municipalité trouve des solutions efficaces afin de développer ses revenus telles que :

- les impôts sur les personnes physiques via une amélioration du profil de ses contribuables par une ville plus attractive (aménagement du territoire par exemple) ;
- les impôts sur les personnes morales en diversifiant le tissu économique et en développant effectivement la zone de Daval ;
- en rediscutant les accords intercommunaux (notamment au niveau de la bibliothèque, office du tourisme, infrastructures sportives, pompiers, polices, culture, etc.) ;
- en proposant une modification de la péréquation cantonale intercommunale.

Amendements

Concernant l'investissement de CHF 250'000.– pour l'achat des gradins du Théâtre les Halles, la Cogest propose d'amender le poste 40.250.503.00 Halles à CHF 0.– et de le reconsidérer l'année prochaine pour les trois raisons suivantes :

- la Cogest n'a pas pu consulter les résultats de la saison 2016-2017, ces derniers n'étant pas encore publiés ;
- la Cogest s'interroge également sur le développement futur de cette zone et la pérennité du théâtre après 2021 ;
- la Cogest souhaite vivement que la Municipalité ne se limite pas à demander une seule offre, ce qui est le cas ici, mais trois afin de pouvoir comparer et être certaine de choisir la meilleure option possible.

Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au CG :

- de créer une commission ad hoc ou de donner un mandat à la Cogest pour examiner les comptes liés et non liés ;
- d'entrer en matière ;
- d'approuver le budget 2018 avec l'amendement proposé ci-dessus ;
- d'autoriser le CM à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Je tiens à remercier également M. Ralph GUNTERN, président de la commission, ainsi que tous les membres pour la qualité de leur travail. Avant l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, rapidement. Bonsoir Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les CG. Vous dire à mon tour les remerciements qu'on adresse à la commission de gestion pour la qualité de son travail et de son analyse. Le Conseil aimerait en préambule juste émettre... et abonder dans le sens de la commission de gestion ; et dans les considérations générales les soucis qui ont été abordés par la commission de gestion concernant la politique fiscale ou encore la politique d'aménagement du territoire sont des préoccupations qui sont récurrentes et qui sont les préoccupations premières de notre exécutif. Ce sont des considérations que nous vous avons présentées au mois de juin quand on vous a présenté le plan de législature et qui font partie des 5 axes que nous avons définis et pour lesquels nous avons la volonté de relever ces défis. Pour la suite, eh bien, je reprendrai la parole concernant la proposition d'amendement lorsque j'aurai le droit de m'exprimer ; quand on va parler des Halles, j'y reviendrai. C'est tout.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Patrick ANTILLE

Nous pouvons poursuivre avec le point 7b, entrée en matière. J'ouvre immédiatement le débat sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? Mme REY Sabine.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les CM, chers collègues. Le budget 2018 de notre Ville est dans le rouge, tout comme ceux des années 2014 à 2017. Un rouge qui devient toujours plus vif au fur et à mesure que les années passent. S'il est vrai qu'à l'heure des comptes, ceux-ci s'avèrent meilleurs que les prévisions budgétaires, force est de constater que l'excédent de charges effectif prend lui aussi l'ascenseur. Tous autant que nous sommes, nous consommons les services qui sont mis à notre disposition par la Commune et cela a un coût qu'il faut assumer. De surcroît, Sierre n'est pas une île coupée du monde, qui vivrait en autosuffisance, mais bien l'une des pièces d'un puzzle - le Valais - qui lui-même n'est qu'une partie d'un tout, la Suisse. Les interactions qui en découlent amènent notre Ville à contribuer, toujours plus, au financement de postes qui ne profitent pas qu'aux Sierrois : participation à l'Antenne Région Valais Romand, à la HES-SO Valais, à l'ECAV, à l'action sociale cantonale, pour ne citer que ces quelques exemples. Les caisses de la Ville sont donc laminées par des dépenses liées qui vont crescendo, ainsi que par les charges découlant des investissements consentis. De plus, la disparition des recettes générées par les aménagements de production et la mauvaise santé de certaines recettes fiscales aggravent encore la situation. Lors de la précédente législature, l'administration communale imaginait que les immeubles nouvellement construits allaient se remplir les uns après les autres, sitôt la dernière couche de peinture séchée. L'arrivée de nouveaux habitants, donc de nouveaux contribuables, s'apparentait à une aubaine. La Municipalité tablait ainsi sur une augmentation des impôts prélevés sur le revenu, afin de renflouer ses caisses. Dans les faits, si le nombre de contribuables imposés sur le revenu a bien augmenté au cours des 10 dernières années, il s'avère que les impôts qu'ils ont versés en 2016 (27.4 millions) sont inférieurs à ceux de 2007 (28.1 millions). Les prévisions budgétaires 2018 associées à cette rubrique ont d'ailleurs été revues à la baisse. En parallèle, le pourcentage de contribuables exemptés de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire les personnes imposées à la source, dont le revenu imposable est nul et les forains, a augmenté. A y regarder de plus près, Sierre attire donc surtout des personnes dont le profil fiscal n'est pas très intéressant, si tant est que l'on puisse utiliser cet adjectif de manière aussi triviale. De plus, la Ville de Sierre investit, beaucoup, dans la remise à niveau de ses infrastructures qu'elle doit dimensionner pour sa population croissante. 25 millions nets l'an prochain pour couvrir des crédits d'engagement acceptés par le CG ... mais pas seulement. Car la Ville s'engage, avec un dynamisme qu'il faut saluer, dans la rénovation de ses bâtiments, la remise à niveau de son parc de véhicules, le renouvellement de son équipement informatique, l'entretien de son réseau d'eau, l'assainissement des Anciens Abattoirs, la construction d'un skatepark, etc... Bref, Sierre est sur tous les fronts ; on peut légitimement s'interroger sur sa capacité à assumer financièrement autant de projets menés en parallèle, même s'il faut bien admettre que le tempo de certains investissements, dicté par des acteurs partenaires, ne dépend pas d'elle seule. In fine, il apparaît que les finances communales sont en surcharge pondérale, alors que faire ? Les mettre au régime ? Et en suivant quelle méthode ? Le CM semble être confronté à ce dilemme étant donné qu'il annonce des mesures d'économie qui passeront par la maîtrise des augmentations et l'abandon de certaines prestations. Tout comme il l'avait déjà annoncé en 2016, en 2015, en 2014 et 2013. Il faut bien admettre qu'il est difficile de tailler dans le vif, au risque de mécontenter les Sierrois qui sont habitués aux prestations communales. La dette par habitant est encore faible, ce qui permet de temporiser ces coupes douloureuses, mais le jour où il n'y aura plus « moyen de moyenner », celles-ci seront inéluctables. En parallèle, puisque la restriction des charges s'apparente à un casse-tête chinois, la Municipalité explore depuis 2012 plusieurs pistes afin d'accroître ses rentrées financières, avec, pour certaines d'entre elles, un impact direct sur le porte-monnaie des Sierrois. A titre d'exemple, les tarifs des parcomètres, des vignettes de parcage, ainsi que des tickets et des abonnements du bus sierrois seront revus à la hausse dès l'année prochaine ; il s'agit là de mesures dont notre groupe ne conteste pas la nécessité. Mais il est un autre point qui amènera son lot de discussions lorsqu'il reviendra sur la table : la modification du coefficient d'impôt. Pour mémoire, au début de la précédente

législature, le CM avait proposé de le faire progresser de 1.20 à 1.25, ce qui avait été refusé par le CG en décembre 2013. L'exécutif revient maintenant à la charge, en annonçant des augmentations d'impôts si la progression ordinaire des recettes fiscales ne permet pas d'atteindre les valeurs attendues. Dans ce contexte, notre groupe ne peut que rejoindre la Cogest qui, dans son rapport, propose de repenser Sierre dans la région. Cette mue nécessaire faite de partenariats et de justes partages des charges a déjà commencé : les rapprochements, à bien penser évidemment, avec Sion dans le cadre du centre horticole et de la police municipale sont des signes encourageants de désenclavement de notre Ville. Sierre a également des cartes à jouer grâce à une zone industrielle en développement qui amènera une diversification bienvenue du tissu économique, un Techno-Pôle dynamique, une Haute Ecole qui coûte, mais qui contribue aussi au développement de notre région et des infrastructures sportives, scolaires et urbaines renouvelées. Ne restera plus qu'à faire venir des contribuables « intéressants » en leur proposant autre chose qu'un modèle d'habitation basé sur la densification à tout crin. En conclusion, notre groupe suit les recommandations de la Cogest. Il accepte la classification 2018 des dépenses liées et non liées et il soutient la commission dans sa volonté de réexaminer cette classification. Enfin, nous acceptons l'entrée en matière, de même que le budget 2018 avec l'amendement proposé par la Cogest. Je vous remercie de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Après l'analyse du budget 2018 de la Ville de Sierre, le groupe libéral-radical constate la bonne tenue des postes de charges sous contrôle de la Municipalité. Nous relevons la qualité de travail de l'exécutif avec Sierre-Energie qui permettra que les résultats des aménagements de production hydro-électriques se soldent par une perte nettement moins lourde qu'en 2017. Voilà pour les points positifs. Car ce budget est pour le moins difficile ; il est surtout très préoccupant. Le groupe libéral-radical s'était déplacé en nombre pour assister à la présentation du budget lors de la séance d'informations du 4 octobre dernier. La sobriété de cette présentation contrastait avec l'éclatant PowerPoint qui illustre la vision stratégique de notre exécutif pour notre Ville. La planification des investissements consentis pour ces 4 prochaines années n'est pas remise en cause, mais, d'une part, avec un exercice 2018 qui devrait pour la cinquième année consécutive se solder par des chiffres rouges et d'autre part avec la volonté formulée par la Commune de maintenir à terme un équilibre financier satisfaisant, il est indispensable que la Municipalité prenne rapidement ses responsabilités en faisant des choix stricts dont les conséquences pourraient être douloureuses. Le groupe libéral-radical, tout en réaffirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville propose d'accepter l'entrée en matière sur le budget 2018.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, Madame la CM, Messieurs les CM, chères et chers collègues. L'AdG a pris connaissance du budget présenté par l'exécutif de Sierre, ainsi que du rapport de la commission de gestion. En préambule, nous remercions les membres de la Cogest pour le travail effectué. Nous ne revenons pas sur les chiffres présentés en détail dans ce rapport de la Cogest. Permettez-moi tout de même d'émettre quelques observations au sujet de ce budget, du message du CM et du contenu du rapport. Dans son message, le CM évoque l'Etat providence. Je cite : *«l'Etat providence suisse doit oser repenser son modèle»*. Un Etat qui serait donc trop généreux et trop enclin à distribuer de façon inconsidérée les deniers publics. C'est en tout cas l'interprétation que je fais de ce message. D'un côté, je vous comprends, Madame et Messieurs les représentants de l'exécutif, les autorités communales sont au bout de la chaîne de solidarité et de la responsabilité et doivent compléter, voire suppléer à l'engagement toujours plus restreint de la Confédération et des Cantons. Quand bien même la Confédération enregistre année après année des bénéfices conséquents, le parlement, faut-il le rappeler de majorité de droite, coupe systématiquement dans le social et durcit notamment les

lois comme l'AI, la LACI, etc. Ces mesures ont pour effet de reporter sur les Cantons et finalement les Communes, la responsabilité financière et l'engagement en faveur des plus faibles. Je peux encore donner pour exemple la fragilisation de l'AVS. Les mêmes qui dénoncent les mesures arrosoir en argumentant que les prestations complémentaires existent justement pour cibler les aides, sont ceux qui parlent de revoir à la baisse ces mêmes prestations complémentaires... Je vous laisse imaginer l'effet qu'une telle décision aurait sur les finances d'une Ville comme Sierre. Alors non, il ne s'agit pas de baisser les prestations d'un soi-disant Etat providence, mais de répartir plus équitablement ces aides entre Confédération, Cantons et Communes. Et si le Père Noël ne devait pas mettre des chars d'assaut et des avions dans les gros souliers de Guy PARMELIN, mais au bénéfice des plus nécessiteux, ce ne sera ni le président de la Ville, ni le président de la Cogest qui s'en plaindraient. J'encourage donc les membres des partis concernés ici présents, à sensibiliser leurs représentantes et représentants à Berne sur les effets concrets de leurs décisions extrêmement malavisées et préjudiciables. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer la décision de la Ville de Sierre, première Commune du Valais romand à signer la charte de l'égalité salariale entre hommes et femmes dans le secteur public. En tant que syndicaliste, je ne peux que féliciter l'exécutif sierrois pour cette initiative. Nous demanderons, en temps voulu, un bilan de la situation afin d'évaluer les effets concrets de la volonté de la Ville sur la mise en œuvre de cette égalité salariale. Revenons au budget 2018. L'Alliance de Gauche est d'avis que les investissements prévus, même s'ils atteignent un niveau record, sont nécessaires, notamment à la finalisation des projets pour lesquels les crédits d'engagement ont été votés. L'attractivité de la Ville de Sierre dépend en grande partie de ses infrastructures, de ses prestations et de ses offres culturelles et sportives. En ce sens, le programme de législature, le suivi des fiches actions présentées par le CM aux membres du CG est un outil de travail important qu'il convient de saluer. Il est également cohérent avec le plan financier 2018 – 2021. Bien que les recettes générées par les personnes morales soient en hausse et les perspectives encourageantes, l'Alliance de Gauche souhaite que le CM accentue l'effort afin d'attirer des entreprises à Sierre. L'AdG partage l'avis exprimé par la Cogest et demande à l'exécutif sierrois d'entrer en discussion - et si cela est fait, d'intensifier ce dialogue - avec les Communes avoisinantes, afin de repenser la clé de répartition concernant l'utilisation des infrastructures mentionnées dans le rapport de la Cogest. Il s'agit, encore une fois, de solidarité. Enfin, il nous paraît utile de revoir et de préciser les critères qui définissent le caractère des comptes liés et non liés. Le cas échéant, nous aurons certainement l'occasion de nous prononcer sur divers éléments de ce budget et des amendements proposés. En conclusion, l'AdG accepte l'entrée en matière du budget 2018.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il une autre intervention ? M. Blaise MELLY.

Blaise MELLY

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, mes chères et chers collègues. Je vous prie par avance de m'excuser si je vais répéter un certain nombre de points qui ont été mentionnés, en particulier par Mme REY avant, et que je vais faire moins élégamment, mais je dois faire mon travail. Le groupe UDC remercie le CM pour la préparation du projet de budget 2018 ainsi que la Cogest pour son rapport dont nous partageons les conclusions. Le budget 2018 ainsi que le plan financier pour les 10 prochaines années est inquiétant, et j'emploie là un euphémisme. Chacune des 10 prochaines années devrait connaître une diminution de la fortune nette d'au moins 4 millions de francs. Selon ce plan financier, chaque Sierrois se retrouvera avec une dette nette de CHF 4'655.- dans exactement 10 ans. La situation est donc pour le moins alarmante. L'explication donnée par le CM consiste avant tout à mettre en avant les reports de charges du Canton. Cela est certainement une explication mais, si cela était un élément essentiel, il devrait se retrouver chez les autres Villes valaisannes. J'ai donc été faire un petit tour rapide sur les sites internet de celles-ci et voilà la situation pour les budgets 2018 :

- Sion : excédent de revenus et investissements autofinancés à 85 %.
- Martigny : budget presque équilibré et investissements totalement autofinancés.
- Monthey : déficit de 1 million, investissements autofinancés à 50 %.
- Viège : excédent de revenus et des investissements élevés liés à la nouvelle patinoire qui sont autofinancés à plus d'un tiers.

Cette explication n'est donc pas suffisante. Il y a visiblement quelque chose de spécifique à la Commune de Sierre. Plus encore que le budget, le fatalisme et la résignation qui règnent au

sein des différents organes de notre Commune m'inquiètent. Nous ne pouvons pas présenter un plan financier à 10 ans qui voit la dette nette tripler et ne pas réagir. Il s'agit au contraire de sonner le tocsin. Bon maintenant, il ne faut pas chercher midi à 14 heures. Il n'y a que 2 façons d'améliorer la situation : diminuer les dépenses ou augmenter les recettes. Désolé pour la lapalissade. En ce qui concerne les dépenses, nous constatons que la Commune maîtrise relativement bien les dépenses sous son contrôle. Cependant, nous notons deux bémols :

- Le CM demande plus de CHF 200'000.- d'augmentation des traitements liés au personnel des services techniques et administratifs. Cela alors que l'audit est en cours et que les besoins ne sont pas clairement définis. L'engagement de deux personnes supplémentaires dans ces services aura des conséquences à long terme car nous savons très bien que le nombre d'employés communaux augmente parfois mais ne baisse jamais.
- La Commune se plaint de report de charges du Canton mais lorsqu'un nouveau report de charges est prévu dans un projet cantonal – et là je parle spécifiquement du projet de loi sur le financement de la 3^{ème} correction du Rhône - la Commune accepte sans broncher ce nouveau report de charges, alors que son avis était demandé.

Nous désapprouvons donc ces deux dépenses et nous avons donc décidé de proposer un amendement au sujet de ces deux rubriques, bien qu'elles soient considérées comme liées par le CM car nous les considérons comme non liées. Nous donnerons les explications détaillées à ce sujet lorsque nous aborderons les rubriques concernées. Concernant les revenus, nous constatons d'abord que la Commune n'a pas pris totalement conscience de sa pauvreté et ne demande pas encore systématiquement des participations aux Communes environnantes. Ce fut le cas, par exemple, au sujet de l'achat du camion pompier. Une fois l'achat effectué il est difficile de demander des contributions aux Communes voisines. La Cogest a particulièrement souligné ce problème dans son rapport. Nous demandons que le CM prenne ce problème à bras le corps. Les recettes fiscales sont le produit de l'assiette fiscale et du taux d'imposition. Nous devons tout faire pour éviter d'entrer dans le cercle vicieux des augmentations d'impôts. Chaque augmentation d'impôts fait fuir les contribuables aisés, ce qui diminue la taille de l'assiette fiscale et nécessite une nouvelle augmentation d'impôts. Un Canton comme celui de Neuchâtel ou un pays comme la France ont expérimenté et expérimentent encore ce genre de phénomène. Par ailleurs, selon les chiffres intéressants amenés par Loïc BRUTTIN à la Cogest, si le taux d'imposition de Sierre est relativement raisonnable pour le district, il est déjà plus élevé que celui des Villes valaisannes, à l'exception de Saint-Maurice. Donc il s'agit de rendre notre Ville attractive pour les contribuables, comme en a parlé Sabine. Cela passe, à notre avis, par un changement de cap de la politique urbanistique. Tout le monde a pu voir l'échec de cette politique, par exemple sur la RTS, avec les immeubles locatifs qui restent désespérément vides. Evidemment que la Commune n'a pas construit elle-même ces immeubles mais jusqu'à récemment elle annonçait fièrement ses objectifs : augmenter et densifier la population. Nous voyons aujourd'hui l'échec de cette politique avec des revenus fiscaux constants mais des charges qui augmentent, suite à l'augmentation de la population. Nous avons des leviers possibles pour influencer les constructions. Il semblerait qu'une révision du règlement communal des constructions et des zones soit prévue pour l'année prochaine. Nous demandons que cela soit fait rapidement. Le CG peut aussi décider de lui-même le lancement de cette révision. J'aimerais conclure par deux remarques concernant les investissements : nous soutiendrons l'amendement déposé par la Cogest au sujet de l'achat des gradins des Halles et nous poserons des questions au sujet du projet de serres à Uvrier, en nous gardant la possibilité d'amender cette rubrique si les réponses devaient ne pas nous convaincre. Sur ces considérants, le groupe UDC propose d'accepter l'entrée en matière sur ce budget 2018. Je vous remercie.

Patrick ANTILLE

Merci M. MELLY. Y a-t-il encore d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Je constate que non ; nous allons donc passer immédiatement au vote et j'invite les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Alors que les CG qui acceptent l'entrée en matière sur le budget 2018 de la Commune de Sierre lèvent la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Merci.

c. Lecture du budget, discussion de détail

Patrick ANTILLE

Nous allons maintenant passer au point suivant, lecture du budget, discussion de détail. Pour la discussion de détail, je vous demanderai de prendre notre fascicule du budget 2018. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture du budget, groupes ou chapitres de comptes en vous demandant de poser les questions éventuelles ou de proposer les amendements au moment du groupe ou du chapitre concerné. Nous pouvons donc commencer par le chapitre résultats, récapitulatif du compte administratif, tableau des charges, des revenus, des dépenses et des investissements par nature, pages 3 à 8. Y a-t-il des questions ? On poursuit avec les charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 9 à 12. Y a-t-il des interventions ? Comptes 20, sécurité publique, pages 13 à 18. Y a-t-il des questions ou interventions ? Comptes 30, enseignement et formation, pages 19 à 23. Pas d'intervention. Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, pages 24 à 30. M. ZUFFEREY.

Noé ZUFFEREY

Chers collègues, chers CM. Je ne souhaite pas ici remettre en question la pertinence d'un soutien financier pour le culte religieux. Cependant, j'aurais quelques questions à poser CM concernant le compte 40.400.362.00. En effet, dans le budget 2018, il est prévu d'augmenter de CHF 40'000.– les subventions à l'église catholique, et ce dû à, je cite, « l'engagement d'un curé supplémentaire décidé par l'évêché ». N'ayant moi-même aucune confession religieuse et ne fréquentant pas les églises, mon expérience personnelle ne me permet pas de juger si le besoin d'un curé supplémentaire se fait réellement sentir pour satisfaire pleinement la population en matière de culte religieux. Suite à des discussions avec plusieurs citoyens, j'ai pu entendre à ce sujet plusieurs sons de cloche. C'est pourquoi je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La question du besoin d'un nouveau curé a-t-elle été étudiée par la Municipalité ou s'agit-il exclusivement d'une décision de l'évêché ?
- Dans quelle mesure l'évêché inclut-il la Municipalité dans les prises de décision concernant l'affectation ou non d'un curé à une paroisse ?
- Et est-ce pertinent que la Municipalité décide d'augmenter le soutien fait à l'église catholique alors qu'il s'agit, selon le texte à la page 99 du budget, d'une décision prise par l'évêché, et donc, selon ma compréhension immédiate, ne répondant pas à une demande directe de la Commune.

Merci de répondre à ces questions.

Patrick ANTILLE

Merci M. ZUFFEREY. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers, je donne volontiers quelques informations à M. ZUFFEREY pour lui dire que c'est une loi qui est liée à la constitution valaisanne qui dit les rapports entre l'Eglise et l'Etat et qui oblige les Communes à supporter les déficits des paroisses. Donc on a été informé, courant de cet été, que le secteur desservi des paroisses de Sierre, eh bien, était doté, ou sous doté, en curés et l'évêché a effectivement décidé d'engager un nouveau prêtre pour desservir les différentes paroisses du secteur de Sierre ; et la charge induite par ce nouveau curé pour la Ville de Sierre est de l'ordre des CHF 40'000.– budgétés. Voilà. Il faut changer la constitution valaisanne si vous voulez...

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions concernant les comptes 40 ? La commission de gestion n'avait pas fait un amendement ? Dans les investissements... pardon. Y a-t-il d'autres interventions concernant ce compte 40 ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales, pages 31 et 32. Y a-t-il des interventions ? Comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 33 à 36, y a-t-il des observations ? Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, pages 37 à 45. Y a-t-il des questions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

J'aimerais donc intervenir au sujet des comptes 70.110.301.00 et 70.110.303.00. Donc il s'agit d'une augmentation des rubriques de traitements et charges sociales. L'explication donnée est que l'augmentation de cette rubrique permettra de renforcer l'administration des services techniques. Une analyse détaillée est en cours et permettra de définir la meilleure affectation de ces ressources supplémentaires au sein des services techniques en lien avec les importants enjeux actuels, notamment en matière d'aménagement du territoire. Donc, comme je l'ai mentionné avant, il s'agit d'engager... c'est à peu près deux postes... L'audit est en cours et donc pour l'instant, enfin de mon point de vue, cette argumentation est lacunaire. Bon, il y a deux aspects. Le premier aspect, c'est savoir si le compte est lié ou non lié. Il faut savoir qu'à Sion, par exemple, l'engagement de personnel supplémentaire serait considéré comme non lié ; ils considèrent que c'est une rubrique partiellement non liée où nous ne pouvons pas modifier les traitements des personnes déjà engagées, pour lesquelles il y a un contrat en cours, mais par contre il est possible d'intervenir au sujet de l'engagement de nouvelles personnes. La définition d'une rubrique liée ou non liée se trouve - j'ai oublié la référence exacte - dans une ordonnance cantonale et une rubrique est liée si elle est obligatoire pour la Commune, car la loi l'impose ou un contrat déjà signé l'impose. Donc, de notre point de vue, ce n'est pas le cas pour cette rubrique. Ensuite, comme je l'ai indiqué avant, la Commune est dans de graves difficultés financières et je pense que l'engagement de nouvelles personnes doit être réfléchi... doit être beaucoup plus réfléchi que simplement « *une analyse détaillée est en cours et permettra de définir la meilleure affectation de ces ressources* ». De plus, vous êtes certainement au courant que l'architecte de Commune, de Ville a démissionné. J'imagine que le nouvel architecte voudra prendre le temps d'analyser lui-même aussi le fonctionnement de ses services et voir où sont les besoins. Quand l'audit sera terminé, je propose que le CM revienne l'année prochaine et indique quel genre de postes il veut pourvoir avec ce montant supplémentaire et ainsi nous pourrions décider si ce montant est nécessaire ou s'il n'est pas nécessaire. Donc je propose d'amender ces deux rubriques au même montant que l'année passée.

Patrick ANTILLE

Merci M. MELLY. Pour votre information concernant les comptes liés et non liés c'est une proposition de l'exécutif, toutes les dépenses qui sont liées ou non liées et elles reviennent discutées chaque année avec la commission de gestion qui approuve ou désapprouve cette liste de comptes liés ou non liés. Donc cette année elle a été acceptée comme telle par la commission de gestion : nous ne pouvons plus intervenir sur un compte lié ou non lié cette année. (*M. MELLY se rapproche du micro*). Je suppose que vous voulez la parole, M. MELLY.

Blaise MELLY

Bon, ben je conteste le fonctionnement, je propose que nous votions si cette rubrique est liée ou non liée. La commission de gestion n'a pas la compétence de refuser au CG... au plénum du CG... d'interdire de discuter d'une rubrique ou d'une autre. Dans toutes les autres Communes... lundi à Monthey ou lundi passé à Sion, ils ont discuté et voté sur des rubriques qui étaient considérées comme liées par le CM. Je ne vois pas dans quel article du règlement la commission de gestion a l'autorité de décider définitivement si une rubrique est liée ou non liée. Que se passerait-il si la Cogest décidait que tous les comptes étaient liés ? Je propose que nous votions si cette rubrique est liée ou non liée.

Patrick ANTILLE

Eh bien moi je vous propose autre chose, c'est qu'on vote directement l'amendement de M. MELLY. De toute façon si on accepte l'amendement... si on accepte de mettre lié ou non lié, ça va correspondre avec la votation d'accepter l'amendement. C'est du pareil au même. Est-ce que ça marche comme ça pour vous ou y a-t-il des objections sur cette manière de fonctionner ? Est-ce que la Municipalité désirerait donner une clarification sur le sujet ? Mme REY Sabine et M. GUIDOUX Laurent. (*Ils se rapprochent du micro*).

Sabine REY

Alors je dois vous dire que la question des comptes liés et des comptes non liés a été souvent débattue au sein de la commission de gestion lorsque je la présidais et la question c'est de savoir finalement qu'est-ce qui se passe... donc la commission de gestion elle n'a pas le pouvoir de valider ou de ne pas valider le fascicule des comptes, donc le fascicule tel qu'il nous a été proposé. Tout au plus, ce qu'elle peut faire, c'est qu'elle peut recommander au plénum de

l'accepter ou pas. Alors ce cas de figure, le cas de figure auquel on est confronté est clair : il y a toujours un CG qui peut se lever pendant le plénum, lever la main et dire « mais moi, je ne suis pas d'accord avec ce fascicule ». Et c'est ce que vient de faire Blaise ; donc la première chose à faire, à mon avis, avant de se prononcer si on accepte ou non, c'est déjà de se dire « est-ce qu'on est d'accord avec le principe, est-ce qu'on veut lever la matze contre le CM en disant nous, on veut que cette dépense-là soit non liée ». Si le CG est d'accord, je peux m'imaginer que le CM ne le sera pas et que la chose partira ensuite au Canton pour une procédure d'arbitrage. Donc avant de décider si on accepte ou bien pas, il faut faire, à mon avis, la première étape : est-ce qu'on entre en matière avec l'idée de délier cette dépense ? Et là je pense pouvoir m'exprimer au nom de notre groupe et dire « nous on a pris l'engagement », je l'ai dit tout à l'heure. Donc la commission de gestion a recommandé d'accepter ce fascicule des comptes liés et non liés tel que présenté et puis on va se tenir, donc, en fait à cette décision ; on ne va pas revenir là-dessus. Donc, pour notre compte, on ne va pas accepter de délier cette rubrique. D'autant plus que les quatre chefs de groupes se sont réunis et puis on a décidé de demander au bureau de mandater la commission de gestion pour qu'elle réétudie cette charte ou cette liste telle qu'elle nous a été proposée ce soir. Alors moi je ne sais pas, Laurent, quelle est la position de ton groupe sur ce fascicule ?

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Je ne vais pas paraphraser Sabine qui a très bien exprimé la position du groupe libéral-radical : il n'est absolument pas question de remettre ce soir en cause ce fascicule qu'on a tous eu loisir d'étudier et avec lequel on a tous travaillé pour analyser et éventuellement accepter le budget 2018. Donc, comme l'a dit Sabine, on a proposé – les différents chefs de groupes – de mandater... que le bureau mandate en effet la Cogest pour éventuellement remettre en cause ce fascicule par rapport à la position du CM. Et je pense que chacun doit rester à sa place et ce n'est pas ce soir qu'on peut remettre en cause cet outil de travail.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Oui, comme l'a dit tout à l'heure Sabine, les chefs de groupes se sont réunis cette semaine pour discuter de cette thématique ; ils ont parlé de ces comptes liés et non liés. On a précisé que c'était pertinent de les revoir, de redéfinir les critères : je pense que c'est une bonne chose. Mais on ne va pas le faire ce soir ; on a travaillé sur ce document, on va garder ce document. Nous, en tout cas, on ne va pas accepter de remettre en question ce document ce soir. Ma foi, je pense que la Ville de Sierre va survivre et puis Blaise MELLY aussi... pour cette année.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY, vous maintenez votre position ? Donc nous allons voter une entrée en matière sur la correction de cette liste des dépenses liées et non liées. Alors les CG qui acceptent cette entrée en matière sont priés de lever la main.... Le temps que je prenne mes feuilles... M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. Les CG qui refusent cette entrée en matière sont priés de lever la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL. Relevez la main. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. Y a-t-il des abstentions ? M. CORNUZ, zéro je suppose. Mme CLAUSEN-METRAL. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. **L'entrée en matière (sur la remise en question de la liste des comptes liés et non liés) est refusée par 45 voix.** Voilà, nous allons pouvoir passer aux comptes... Il y a encore une intervention de M. Stéphane JULEN.

Stéphane JULEN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues. Mon intervention concerne le compte 70.259.434.01, abonnements et tickets des bus sierrois. Le prix d'un ticket pour une simple course adulte va augmenter de CHF 2.40 à CHF 2.80. Il faut l'accepter. Par contre, les prix des abonnements mensuels vont doubler de CHF 30.– à CHF 60.– pour les adultes et, en même grandeur, pour les élèves et les AVS. Et cela au 1^{er} janvier 2018 pour les mêmes prestations. Les fréquences du bus ne sont pas énormes, le

soir, lorsque je voyage en bus, je n'ai jamais plus de 5 passagers à mes côtés. Mais les recettes ont quand même augmenté de CHF 178'000.– à CHF 275'000.– les dernières 10 années. C'est un bon signe. Avec le doublement des tarifs on risque de perdre une partie des clients. Le doublement des prix pour les abonnements touchera d'abord ceux qui n'ont pas le choix. Ce sont les élèves, les mères avec leurs petits enfants, les personnes âgées. C'est aussi en partie contreproductif pour la Commune, qui payera, selon le compte 30.200.390.00, l'année prochaine CHF 48'000.– au lieu de CHF 21'000.– pour le transport d'élèves avec le bus sierrois. Si je compare les nouveaux prix et les prestations avec les bus à Brigue/Naters, là ils roulent pour CHF 49.– par mois à 15 minutes d'intervalle et tous les jours, dimanches inclus. L'augmentation à Sierre ne permet pas d'atteindre le but fixé, à savoir favoriser les transports publics. Pour l'AdG il serait préférable d'adapter modestement les tarifs des abonnements et de reporter l'augmentation jusqu'à l'amélioration de l'offre par le prolongement vers Ecossia.

Patrick ANTILLE

Merci M. JULEN. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, je donne volontiers quelques informations sur cette augmentation des tarifs des bus. On l'a entendu dans les préambules des différents chefs de groupes, l'objectif de la Municipalité, il est évidemment financier... de trouver les moyens et des ressources nouvelles pour équilibrer nos comptes. Il faut savoir que les prestations en termes de bus publics, eh bien, c'est un déficit de 1,1 million, plus ou moins, par année, c'est dire que ce sont nos impôts qui payent ce déficit. Et quand on a décidé, finalement, cette augmentation tarifaire, on l'a fait en comparaison. Alors vous avez comparé avec des Villes haut-valaisannes ; on les a comparés aussi avec des Villes du Bas-Valais et, en constatant que tant le tarif journalier que le tarif mensuel étaient dans le tir, ou en adéquation, finalement, avec les offres des autres Villes. Ça ne fait plaisir à personne, eh bien, de devoir augmenter le coût d'une prestation ; le CM a jugé que l'augmentation qu'on proposait était somme toute raisonnable. Je vous dirai qu'après... eh bien, l'avenir nous le dira si on constate – comme vous le supposez – que dans le futur il y aurait une forte diminution du nombre d'abonnés mensuels et donc d'usagers des bus, eh bien, nous aurons la liberté, finalement, de réadapter le tarif. Cependant, à nouveau par comparaison avec les autres Villes valaisannes, on considère que c'est véritablement un prix juste pour la prestation qui est offerte.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il encore des questions concernant les comptes 70 ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer aux comptes 90, finances et impôts, pages 46 à 48... (*Quelqu'un réagit hors micro au sujet d'une votation sur l'intervention de M. JULEN*). J'ai peut-être pas bien compris, alors... Monsieur le Président, vous avez la parole.

Pierre BERTHOD

En fait, il est de ressort du CM d'adapter les bus ; parce que, par exemple, vous modifieriez le montant qui est dans le budget, et puis on pourrait décider quand même de laisser le tarif qu'on a choisi. Donc je crois que là... je vous invite finalement à avoir un rapport de confiance. A nouveau, je redis ce que je viens de dire, c'est que ce n'est somme toute pas agréable de devoir proposer des augmentations pour des usagers, mais, à nouveau, vu les prestations et vu les coûts inhérents et les comparatifs effectués, eh bien, on considère que ce prix est somme toute raisonnable. Donc on vous invite à accepter et puis, à nouveau, nous sommes, je crois, des gens de bonne composition, et on aura l'intelligence, si véritablement on voit que ça diminue finalement les recettes, d'avoir une nouvelle adaptation des bus... chose que je ne crois pas.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Est-ce que je peux clore le compte 70 définitivement ? Merci. Nous allons passer aux comptes 90, finances et impôts, pages 46 à 48, y a-t-il des interventions ? On poursuit avec les dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 49 à 59, quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Si tel n'est pas le cas... y a-t-il d'autres interventions au sujet des... oui, c'est juste, merci, pardonnez-moi, je l'avais mis... Alors j'attends l'intervention de la Cogest concernant les comptes d'investissement.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Alors, avec l'arrivée de M. Alexandre DOUBLET un travail considérable a été entrepris pour diversifier et augmenter l'attractivité de la programmation, expliquer la démarche et le positionnement du Théâtre à la population. Cela semble payer étant donné que la Municipalité annonce avoir observé une augmentation sensible des recettes du budget global pour des coûts stables. La Cogest s'en réjouit et espère, qu'à moyen terme, l'image et l'attachement des Sierrois à leur théâtre aille en grandissant. Concernant l'investissement de CHF 250'000.– pour l'achat des gradins, la Cogest propose d'amender le poste 40.250.503.00 de CHF 250'000.– et de le reconsidérer l'année prochaine à la lumière des informations manquant aujourd'hui, et ce, pour les trois raisons suivantes :

- la Cogest n'a pas pu consulter les résultats de la saison 2016-2017, ces derniers n'étant pas encore publiés ;
- la Cogest s'interroge également sur le développement futur de cette zone et la pérennité du Théâtre après 2021;
- la Cogest souhaite vivement que la Municipalité ne se limite pas à demander une seule offre, ce qui est le cas ici, mais trois afin de pouvoir comparer et être certaine de choisir la meilleure option possible.

Merci.

Patrick ANTILLE

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. La Municipalité vous invite à ne pas suivre cette proposition d'amendement de la commission de gestion et je vais développer les différentes raisons qui nous invitent à vous proposer de laisser ce montant dans le budget d'investissement. Vous l'avez lu dans le message d'accompagnement, la Ville (elle= conduit d'année en année une situation qui est insatisfaisante d'un point de vue financier et on aimerait bien, l'année prochaine, mettre un terme à cette situation ; parce qu'en effet, on loue les gradins du TLH depuis de nombreuses années pour un montant annuel qui est important, de l'ordre de CHF 18'000.– par année. Et cette situation qui initialement n'était pas destinée à durer longtemps, eh bien, elle se reconduit, tacitement, année après année. Et finalement la somme des loyers payés au regard du montant à prévoir pour l'achat d'un équipement nous a conduits à porter un montant qui permet justement de devenir propriétaires de gradins neufs. Alors on trouverait dommage de reporter à plus tard l'achat de ces gradins et donc de prolonger d'autant ce loyer annuel que nous devons assumer... et on trouve dommage parce que d'une part l'affectation future du bâtiment, indépendamment des personnes et de la programmation, eh bien, il est probable, vu son emplacement, vu les investissements qui ont déjà été réalisés par la Ville de Sierre, il est fort probable... demeurera un bâtiment desservant... comme salle de spectacles et donc qui nécessitera un équipement en gradins et donc, je le dis à nouveau, indépendamment de la programmation artistique. Pour répondre aussi à l'interrogation de la commission de gestion concernant le montant budgété : c'est bien clair qu'un tel investissement (il) sera précédé d'une mise en concurrence de plusieurs entreprises qui seront susceptibles de fournir cette prestation. C'est une pratique qui est non seulement dictée par nos directives internes, mais simplement par la loi sur les marchés publics. Cependant le mode de fonctionnement – et peut-être faut-il le rappeler – nous oblige à inscrire un montant au budget ; donc on inscrit un montant au budget et ensuite, si vous l'acceptez, ce montant nous permettra ensuite de procéder à des offres publiques pour acheter ces futurs gradins. Alors je suppose que là il y a peut-être un petit malentendu avec la commission de gestion, mais vous assurer en tout cas que la Ville de Sierre, comme toutes les collectivités publiques, suit la loi sur les marchés publics. Enfin, j'ajouterai qu'avant de procéder à l'achat, on va également approcher le propriétaire actuel des gradins pour vérifier s'il serait possible de s'entendre avec lui, voire s'il est possible de racheter le matériel existant à un prix qui ne sera pas celui qui est au budget. J'aimerais bien juste qu'on se comprenne : c'est que quand on met un montant au budget, ce n'est pas à ce moment-là qu'on fait plusieurs offres ; on a l'autorisation de dépense, mais ça ne veut pas non plus dire qu'on dépensera l'entier de ce montant. Et si nous parvenons à acquérir des gradins à une somme plus modique que celle budgétée, vous entendez bien qu'on serait les premiers heureux. Donc je vous inviterai, eh bien, à ne pas suivre cet amendement proposé par la commission de gestion.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, chères et chers collègues. L'Alliance de Gauche pense que le temps est propice à l'achat de ces gradins. La Ville est en position de force pour négocier les conditions d'une telle acquisition. Après toutes ces années, il est sensé et pertinent que la Ville se porte acquéreur de ces installations et cesse de poursuivre le contrat de location qui lui coûte, faut-il le rappeler, CHF 18'000.– par an. Certains souhaiteront attendre encore, afin de juger si ces Halles ont un avenir. Pour les opposants à cette acquisition, le départ prochain du directeur actuel est un des éléments à prendre en considération. Cet argument ne tient pas la route. Si, à chaque changement de directeur d'une association ou d'une société, nous devons suspendre l'octroi d'aides, aucune de ces associations ou sociétés ne pourrait envisager des perspectives d'avenir. Le domaine culturel évolue sans cesse, tant au niveau organisationnel que structurel ou programmatique. C'est ce qui fait sa spécificité. Rien n'est gravé dans le marbre. Refuser l'investissement de CHF 250'000.– pour l'achat de ces gradins est un signe fort de méfiance, pour ne pas dire défiance, à l'égard du TLH. Ce qui serait fortement regrettable. Je ne souhaite pas ici faire l'historique du TLH, mais simplement relever que, suite à l'audit de 2010, après plusieurs années d'activités, la Commune a pris en charge la gestion de ce théâtre qui, rappelons-le, propose une offre complémentaire aux autres lieux dédiés à la culture en Valais. Lors de la dernière législature, une commission ad hoc a été mandatée pour faire le point de la situation. Dans son rapport, elle y a relevé notamment l'importance de cette structure et j'encourage les sceptiques à lire le rapport de cette commission. L'Alliance de Gauche souhaite donc maintenir ce poste et refuse l'amendement proposé par la commission de gestion.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Mme REY.

Sabine REY

Un plénum de décembre ne serait pas un vrai plénum sans parler de la saga du TLH. Je ne referai pas ici l'historique complet, mais je m'en tiendrai au dernier épisode en date. M. Alexandre DOUBLET, unique directeur du théâtre depuis 2016, a fait le bilan de ses quatre années en tant que codirecteur et a cherché des pistes pour optimiser le fonctionnement du Théâtre. Il a ainsi développé un nouveau concept exploité pour la première fois lors de la saison 2016-2017. Etant donné que Rome ne s'est pas construite en un jour, je suis d'avis qu'il faut au moins laisser deux saisons à M. Doublet pour tester et corriger sa nouvelle gestion des Halles. Ce qui amènerait à poser un nouveau bilan lors de la présentation des comptes 2018, en juin 2019. Je défends donc auprès de mon groupe un statu quo financier jusque-là afin que la direction du Théâtre puisse travailler en toute sérénité. Cela étant, proposer d'acheter les gradins l'an prochain est pour le moins maladroit, alors que l'efficacité du nouveau mode de fonctionnement n'a pas été démontrée. En outre, l'achat des gradins entraînerait de nouvelles charges liées aux amortissements et aux frais d'entretien. Notre groupe soutient donc cet amendement et demande à la Municipalité de présenter un état des lieux clair des résultats financiers du TLH avant de reposer cet achat.

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Jérémy SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le budget qui nous est présenté parle d'une perte de 5,5 millions et le seul amendement proposé par la commission de gestion concerne, une fois de plus, le TLH. Je pense que c'est un symbole qui est grave, qui est fort et qui est grave. Le bureau a justement mandaté une commission ad hoc, il y a deux ans maintenant, pour statuer, prendre une décision sur la culture en général à Sierre, mais en particulier sur le Théâtre des Halles et pour éviter cet éternel psychodrame, chaque année, à l'heure du budget. Et je constate aujourd'hui... et je tiens à préciser que ce rapport a été accepté par l'unanimité des membres présents, une bonne partie d'entre vous étiez là l'année passée quand on a accepté ça, l'unanimité des membres présents a accepté ce rapport qui donnait à Alexandre DOUBLET une confiance pour instaurer son nouveau concept de programmation sur plusieurs années et qui a fait ses preuves cette année, même si on n'a pas encore les chiffres définitifs. Et je constate

avec cet amendement que les dizaines de séances qu'on a passées, les centaines d'heures de travail, toutes les personnes acteurs de la culture à Sierre et dans l'ensemble du Valais qu'on a rencontrées, la douzaine de pages de rapport qu'on a rendues... je constate que tout ça aujourd'hui, apparemment, ça n'a servi à rien ; ça a fini au fond d'un tiroir. Je trouve ça vraiment dommage, déplorable : j'aimerais pousser un « coup de gueule » par rapport à ça. Donc je vous invite vraiment à refuser cet amendement pour donner un peu de confiance au Théâtre des Halles. Dernièrement il y a eu un concert merveilleux de Sierrénade qui a fait salle comble à chaque représentation. Les sociétés locales sont de plus en plus intégrées. On a besoin de ce Théâtre, on aime ce Théâtre, on y va de plus en plus. Moi je suis prêt à mettre ma main au feu que dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans il sera toujours là et je vous demande vraiment, Mesdames et Messieurs, chers collègues de refuser cet amendement.

Patrick ANTILLE

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues. Le groupe libéral-radical relève les efforts de la direction actuelle du TLH pour proposer un programme riche et varié, quoi qu'encore considéré comme trop exigeant, programme qui a su intégrer les sociétés locales et dynamiser les interactions avec le tissu associatif sierrois. Le groupe libéral-radical veut croire au futur du TLH et il refusera cet amendement. Néanmoins, nous rendons attentif le CM sur la nécessité de négocier le rachat de ces gradins pour que cet investissement puisse rapidement être considéré comme une économie par rapport au montant annuel de location desdits gradins.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il une autre intervention ? Si tel n'est pas le cas, nous allons voter cet amendement. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Les CG qui acceptent l'amendement de CHF 250'000.– du compte d'investissement 40.250.503.00 Halles proposé par la Cogest de ramener ce poste à CHF 0.– lèvent la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. Les CG qui refusent cet amendement lèvent la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. Les gens qui s'abstiennent. M. CORNUZ, zéro. Mme CLAUSEN-METRAL. M. STEINEGGER. Mme BONVIN.... Bon eh bien, je pense que vous aurez tous fait le calcul... (27 oui, 27 non et 2 abstentions). (*Rires*). Je ne m'étais pas préparé à cette décision.... Eh bien voilà, le couperet va tomber : **on refuse l'amendement.** (*Applaudissements*). M. Blaise MELLY vous avez le micro.

Blaise MELLY

J'ai une bonne nouvelle, je vais parler d'un compte non lié. Il s'agit des serres, donc des frais d'études pour les serres. En fait, j'ai une série de questions et puis, selon les réponses, nous allons peut-être proposer un amendement à ce compte. Les informations sont très contradictoires ; donc la première information qu'on a, c'est un communiqué au milieu de l'été où on parle... un communiqué joint de Sierre et Sion et on parle d'un total de CHF 2'400'000.– 2'600'000.–... enfin un total entre 2 et 3 millions. Après, on peut prendre le budget 2018 de Sierre et années suivantes, il y a CHF 300'000.– de frais d'études et 2 millions pour la construction ; budget de Sion, il y a CHF 300'000.– de frais d'études et 3 millions pour la construction. Donc on arrive à un total de CHF 5'600'000.– et après quand j'ai demandé l'évaluation des coûts totaux, on arrive à 6 millions. Alors il y a contradiction entre le communiqué, les chiffres qui sont au budget et en plus la somme des deux Communes, il manque encore CHF 400'000.– par rapport au total qui est estimé des coûts du projet. Ensuite quand nous avons posé la question « pourquoi Sierre veut réaliser ce projet ? » « c'est pour faire des économies d'échelle ». Et quelle est l'alternative ? L'alternative, c'est de rénover la serre existante, ça coûterait 2 millions de rénover la serre existante – c'est l'ingénieur de ville qui nous a donné cette information. Donc là nous allons investir CHF 2'300'000.– à la place de 2 millions et je ne vois pas très bien où sont les économies d'échelle. Ensuite, je ne comprends pas très bien la répartition des frais entre Sierre et Sion. Comme j'ai compris Sion va mettre la totalité de son service parcs et jardins à Uvrier, alors que Sierre va garder une partie à Noës. La population de Sierre correspond à la moitié de la population de Sion et, proportionnellement, on va se retrouver à payer relativement plus que la moitié de ce que va payer Sion. Et finalement j'ai un petit... l'étude est organisée en mandat d'études parallèles ; alors l'ingénieur nous a

expliqué qu'ils donnaient à quatre bureaux d'ingénieurs à étudier le même problème et après ils choisiraient quand ils auraient fini. Alors ça me semble être un certain gaspillage d'argent, de donner le même mandat d'études à plusieurs bureaux. D'ailleurs les CHF 300'000.– représentent 15 % des 2 millions qui vont être investis ; pour des frais de pré-études, ça semble très élevé, alors que les frais d'études totaux devraient faire au maximum 12 %, d'après les informations que j'ai eues chez des ingénieurs. Voilà, donc si vous pouvez nous éclaircir au sujet de ce sujet qui est relativement important... maintenant, ce n'est pas une objection aux coopérations entre les Communes, que ce soit bien clair. C'est être sûrs que nous comprenions bien quel est le projet et que nous comprenions bien la façon dont les frais vont être partagés entre Sierre et Sion.

Patrick ANTILLE

Merci M. MELLY. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, on va répondre. Je vais passer tout de suite la parole à M. Pierre KENZELMANN qui est représentant de la Ville de Sierre dans ce comité de pilotage intercommunal entre Sierre et Sion, mais j'invite M. MELLY à profiter effectivement du plénum pour poser ces questions, mais lui rappeler que finalement la Municipalité, l'administration communale est à disposition tout au long de l'année aussi, si on peut amener des précisions. Maintenant je passe la parole à Pierre, s'il peut amener quelques éléments de réponses déjà aujourd'hui.

Pierre KENZELMANN

Voilà, bonsoir à tous. Si vous m'entendez, c'est parfait. Concernant ce projet sur les serres, effectivement, la problématique c'est que nous devons planifier une rénovation des serres, une rénovation qui avait déjà été arrêtée, notamment au niveau de son chauffage... et puis, effectivement, vu l'orientation qu'a pris Sion de déplacer son service de parcs et jardins, il nous a semblé judicieux d'étudier avec eux, de pouvoir réaliser ce centre horticole ensemble pour avoir une économie d'échelle. L'idée initiale est partie notamment de pouvoir utiliser la chaleur générée par l'UTO de basse température qui ne sera pas utilisée pour le chauffage à distance, pour justement utiliser l'énergie de cette usine pour chauffer ces serres. Après une étude préalable qui a défini notamment le lieu exact où devrait s'installer ce type de construction, il s'est aperçu que le site de l'UTO est peu enclin à recevoir, pour une question d'ensoleillement, un centre horticole et puis on a arrêté un site sur Uvrier, à côté de Sion. Tous ces éléments-là ont été financés par Sion et les montants qui sont portés à votre connaissance dans le cadre du budget concernant ces éléments qui ont déjà été étudiés, plus la mise en études parallèles des différents bureaux pour ce projet. On est au stade, je dirais, ... enfin je dirais pas, on est au stade du concours, donc il n'y a pas de devis estimatif ou de devis général qui est arrêté concernant ces montants ; les éléments qui ont été indiqués en termes de chiffres pour la participation de Sion et Sierre sont des éléments indicatifs, pour nous mentionner dans quelle direction on doit aller. Il est clair que si on avait des mauvaises surprises, on serait toujours enclins à voir différemment les choses ou à redéfinir le dimensionnement de ce projet. Ici, le montant mis au budget concerne donc uniquement ces arriérés d'études et les études pour pouvoir avancer sur ce projet.

Pierre BERTHOD

Merci. Je me permets, Monsieur le Président, de juste compléter sur un élément. Indépendamment de considérations d'ordre financier et de coûts réels, vous l'avez entendu par Pierre KENZELMANN, du coût réel définitif qui viendra dans le futur... je crois qu'on est typiquement là dans un projet intercommunal. La Ville de Sierre avait un centre horticole, la Ville de Sion en avait un aussi ; on est à 15 kilomètres l'une de l'autre, on regroupe nos forces. Nos discussions, ce sont actuellement avec des Communes environnantes qui pourraient devenir des clients de ce futur centre horticole et je considère, et nous considérons – l'exécutif de Sierre comme celui de Sion – que c'est parmi ces projets moteurs d'un développement de politique intercommunale future dans le Valais central qui nous permettront, effectivement, des économies d'échelle, mais des meilleures prestations de service public. Donc j'espère que ces quelques éléments... et vous dire à nouveau qu'un montant au budget est une autorisation de dépense et ne veut pas dire qu'on le dépensera en entier... comprenez à nouveau que, eh bien, il faut laisser travailler les gens, qu'il faut que le dossier mûrisse, aboutisse et qu'on reviendra

vers vous dès qu'on aura des informations plus précises, bien volontiers, soit en plénum, soit en séance d'informations.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président BERTHOD ainsi que M. Pierre KENZELMANN. M. MELLY, leurs réponses vous ont-elles satisfait ? Y a-t-il d'autres interventions au sujet des comptes d'investissement ? M. Stéphane JULEN.

Stéphane JULEN

Mon intervention concerne les comptes d'investissements aménagements mobilité douce et complexe gare. La Commune a investi environ 10 millions pour le parking de 210 places. Le parking est maintenant ouvert, mais jusqu'à maintenant jamais rempli, sauf à Ste-Catherine. Par contre, sur les deux côtés de la gare il manque toujours des places couvertes pour le stationnement des vélos. Sierre est la seule ville, qui propose de stationner les vélos dans le passage souterrain de la gare. Si on compare avec Sion, c'est un autre exemple. Sierre est connue comme Cité du Soleil, mais quelquefois il pleut ou neige quand même. Si je rentre du travail, je dois monter sur mon vélo mouillé par la pluie ou, ce soir, les vélos sont toujours enneigés. Il a fallu plusieurs années pour créer les places ouvertes au côté nord de la gare. Ces places sont maintenant bien remplies. J'espère qu'il ne faudra pas attendre encore des années pour mettre un toit sur ces places. Au prix d'une ou deux places couvertes pour les véhicules, il doit être possible de réaliser aux côtés nord et sud des abris pour une centaine de vélos. A la construction du parking complexe sud, les architectes ont oublié ces besoins des utilisateurs de la mobilité douce. Mais comme avec le skatepark, il n'est pas trop tard. L'AdG demande de réaliser une solution confortable pour le stationnement des vélos sur les deux côtés de la gare avec les moyens disponibles dans ces deux comptes.

Patrick ANTILLE

Merci M. JULEN. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, bien évidemment et, à nouveau, je passe la parole à Pierre KENZELMANN ; c'est son dicastère, il sera bien plus à même que moi de répondre dans le détail aux interrogations de M. JULEN, mais qui sont les mêmes que l'on a, nous, à l'exécutif. Il va vous donner les éléments qu'on a prévus pour la suite.

Pierre KENZELMANN

Voilà, concernant l'aménagement mobilité douce en termes de stationnement au nord et au sud des voies CFF... concernant la partie au sud, en prolongation du complexe sud, une mise à l'enquête de différents stationnements à vélos, pour le libre-service, pour le vélo de tout un chacun a été faite déjà cet automne. Elle nous a été poliment refusée par le Canton parce qu'on est à proximité du Petit-Bois et la distance par rapport à la forêt n'était pas respectée ; donc on a dû refaire une mise à l'enquête complémentaire pour ces éléments-là qui sont arrivés très tardivement et puis qui seront installés au printemps pour justement compléter l'aménagement de stationnement que vous mentionnez dans le tunnel est. Donc ces éléments-là sont prévus pour le printemps. Concernant le nord, vous êtes aussi au courant qu'on a mis, déjà depuis 2012, un aménagement sur l'esplanade de la gare, depuis le buffet de la gare jusqu'au poste de police, à l'enquête, qui n'est toujours pas validé... qu'on a un stationnement qu'on a renforcé en face du poste de police, qui n'est pas définitif non plus. Donc avant de pouvoir faire quelque chose de définitif, il faudra que ces différents aménagements, ainsi que toute la partie de réalisation du pont Beaulieu, qui a une emprise de chantier qui est importante soit faite, sinon on fera du neuf pour l'enlever droit derrière. Mais oui, c'est un souci que nous avons et puis qu'on espère, en tout cas sur le sud, combler à partir du printemps 2018.

Patrick ANTILLE

Merci M. KENZELMANN. Y a-t-il d'autres interventions au sujet des comptes d'investissement ? Si tel n'est pas le cas, la lecture détaillée du budget 2018 est terminée.

d. Discussion générale

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point 7d, discussion générale. Les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. Y a-t-il des interventions ?

e. Votation finale du budget 2018

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons tout de suite passer au point 7e, votation finale du budget 2018. Je vous rappelle que nous allons voter le budget 2018 de la Ville de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le CM, avec les amendements que vous avez acceptés ou refusés. Par la même occasion, vous autorisez par ce vote le CM à contracter les emprunts nécessaires que le présent budget implique. Nous pouvons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation du budget 2018 de la Ville de Sierre, conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG. Les CG qui acceptent le budget 2018 de la Ville de Sierre avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. Les CG qui refusent le budget 2018 de la Ville de Sierre tel que présenté et modifié par ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. Et enfin les CG qui s'abstiennent ? M. CORNUZ. Mme CLAUSEN. M. STEINEGGER. Mme BONVIN. Donc **le budget 2018 de la Ville de Sierre est accepté par 49 oui et 6 abstentions**. Je tiens encore une fois à remercier les membres de la commission de gestion pour le sérieux de leur travail et la qualité de leur rapport. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers, pour vous remercier pour la confiance accordée et vous assurer à nouveau qu'en toute intelligence nous saurons utiliser à bon escient les montants qui nous sont alloués et en vous rassurant à nouveau qu'un budget est une autorisation de dépense. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, point 8, informations de la Municipalité. La parole est à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, merci à nouveau. Alors 5 informations que je vous lis volontiers.

Règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour le réseau de gaz et de chauffage à distance

Vous vous souvenez peut-être que ce règlement avait été adopté par le CG le 28.09.2016 ; et finalement, ce règlement a été homologué par le Conseil d'Etat le 25 octobre de cette année, sans modification. Ce délai inhabituellement long provient des nombreux préavis qui ont dû être sollicités auprès des services cantonaux, compte tenu de la particularité de la thématique. Et la question de la date d'entrée en vigueur a été traitée par le CM. Pour éviter un effet rétroactif indésirable – bien que nous aurions eu l'autorisation – donc une effet rétroactif indésirable et mal compris par les ménages et les entreprises, le CM a décidé de faire entrer ce règlement en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Adaptation de la ligne 3 des bus urbains

L'adaptation du parcours de la ligne des transports urbains N°3 est rendue nécessaire par les travaux prévus l'an prochain sur le passage supérieur de Beaulieu. Ces travaux entraîneront,

durant près d'une année, une coupure de la liaison nord-sud empruntée par cette ligne via la route de la Monderèche. Afin de transformer cette contraintes en une opportunité, la Commune, d'entente avec l'exploitant des bus, a prévu une adaptation qui puisse répondre aux besoins des passagers notamment en direction ou en provenance de Sous-Géronde et de son pôle d'activité qu'est Techno-Pôle, tout en continuant, bien évidemment, à permettre les dessertes scolaires et en tenant également compte de la fermeture de la clinique Sainte-Claire, elle, en rénovation. Un nouveau plan horaire a été établi pour pouvoir fonctionner au mieux durant cette période et il a d'ailleurs été testé en grandeur nature, grandeur réelle, à l'occasion de la Sainte-Catherine. Il est prévu notamment, pour des questions d'organisation scolaire, de mettre en place ce changement officiellement le 12 février 2018, durant les vacances de Carnaval, de façon à anticiper les travaux préparatoires de la démolition du pont de Beaulieu.

Adaptation du parking de la plaine Bellevue

Alors on le sait tous que la Ville de Sierre s'est dotée d'un nouveau parking, parking de la gare, dans le cadre du complexe sud et que ce parking pourra répondre aux besoins des usagers qui désirent se rendre au centre-ville de manière régulière et même pour ceux qui désirent s'y rendre de manière occasionnelle. Cette nouvelle offre de stationnement, elle permettra de réduire le nombre de places qui avaient été mises de manière provisoire à disposition des usagers de la HEVS afin de faire face à la fermeture des anciens parkings des caves Provins, de l'ancien tennis ou de la réduction de celui de la plaine Bellevue. Dès lors les abonnés de cette école se verront réserver un secteur de la plaine Bellevue comme c'est déjà le cas pour le Park+Ride, et seuls les porteurs des vignettes affectées aux différentes zones de la plaine seront autorisés à y stationner dès le 1^{er} janvier 2018 ; ce parking sera géré à la manière d'un parking privé. Donc l'ensemble des usagers, je dirais "publics" seront invités à utiliser les parkings couverts que l'adaptation des tarifs annoncée ce jour rendra encore plus attractifs, peut-être vous l'avez vu, il y a un tous ménages qui est parvenu aujourd'hui chez tout le monde, avec une adaptation des tarifs et les tarifs des parkings à barrières seront moins chers que ce qui était le cas jusqu'à présent. Et à noter finalement que ces modifications (elles) vont permettre également de supprimer, dans la deuxième moitié de l'année prochaine, une partie des places de stationnement qui sont situées le long de la route de la Plaine, libérant du même coup un trottoir spécialement destiné à la mobilité douce.

Le PALP festival

Le PALP, festival qui a débuté il y a 7 ans à Martigny, est un festival qui a pris de l'ampleur avec les années. Les organisateurs ont étendu leur programmation dans la commune de Bagnes, puis de Sion et ils ont approché la Municipalité de Sierre cette année pour lui proposer une collaboration en 2018 ; nous avons accepté cette collaboration, avec un subside – qui est dans le budget ordinaire – une subside de CHF 10'000.–. C'est un festival qui bénéficie d'une large couverture médiatique et qui est sélectionné dans les 10 événements du Valais soutenus par Valais Wallis Promotion. Et vous dire que cette première édition sierroise aura lieu le 2 juin prochain et qu'une programmation musicale sera proposée dans les lieux mythiques sierrois que sont nos carnotzets. Rendez-vous donc début juin prochain.

Centre sportif Ecosia

Et, pour terminer, dernière information que l'on a jugée intéressante à vous faire partager, c'est l'évolution du crédit d'engagement concernant le centre sportif d'Ecosia. Alors là, on a en juin 2014, un crédit d'engagement qui a été voté par le CG, un crédit d'engagement de près de 8 millions de francs, pour l'extension du centre sportif d'Ecosia. Il avait été décidé d'échelonner les travaux sur plusieurs années. Et aujourd'hui, les travaux suivants ont été achevés ; alors dans l'ordre chronologique, il s'agit :

- de la rénovation de la piste finlandaise en 2015,
- de la rénovation du terrain de streethockey, aussi en 2015,
- et la réalisation, en 2017, d'un terrain engazonné multisports. Cette année encore la construction d'une buvette, de locaux de stockage pour les clubs, le concierge et les parcs et jardins, ainsi que de l'aménagement d'un chemin pour accéder aux places de parc du centre sportif.

La réalisation du terrain juniors a débuté en novembre de cette année et devrait se terminer en été 2018. Et l'autorisation de construire pour l'anneau d'athlétisme ainsi que les aménagements

et les gradins pour le terrain de football principal a été délivrée par le Canton. Donc la phase de mise en soumission sera lancée d'ici la fin de l'année et les travaux devraient débuter au printemps 2018. L'anneau d'athlétisme et le terrain de football principal devraient ainsi être praticables dès l'automne prochain. Pour boucler ce crédit d'engagement, il ne restera plus qu'à - enfin plus qu'à... - réaliser le terrain de football synthétique. Cette installation est encore dépendante de l'acquisition par la Ville de quelques parcelles et des discussions à l'amiable sont en cours avec les propriétaires. Par conséquent, le terrain synthétique pourrait être réalisé au mieux en 2019 si les discussions avec les différents propriétaires aboutissent. Dans le cas contraire, une procédure différente sera lancée et le début des travaux dépendra de cette procédure.

Voilà les cinq informations de la Municipalité, je vous remercie de l'écoute.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

9. DIVERS

Patrick ANTILLE

Nous allons pouvoir enchaîner avec le point 9, divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après 3 interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe donc maintenant la parole au plénum. M. Jérémy SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

(Il projette au rétroprojecteur une fiche d'information de l'OFEV sur la composition des ordures en Suisse en 2012).

Voilà, Monsieur le Président du Grand-Conseil...

Patrick ANTILLE

Merci pour le titre. *(Rires)*.

Jérémy SAVIOZ

Heu, désolé... le président du CG, Mesdames et Messieurs, non pas les député-e-s, mais chers collègues du CG. L'AdG a prévu plusieurs « divers ». Je me permettrai de commencer par le dépôt d'un postulat, comme l'autorise le règlement sur le CG. Vous le savez très bien, avec l'arrivée de la taxe au sac un changement drastique de comportement, d'attitude sera exigé de la part de nos concitoyens, ce qui est une excellente chose en matière de tri des déchets et pourtant dans l'éventail des possibilités qui sont offertes justement à nos citoyens pour effectuer ce tri, il y a une ombre au tableau qui subsiste : rien n'a été prévu pour l'élimination des déchets verts. Les seules options proposées par la Municipalité sont le compostage individuel ou la déchetterie communale, de Chétroz désormais. Mais c'est oublier que tous les citoyens n'ont pas une vigne ou un jardin derrière chez eux et tous n'ont pas non plus la possibilité de se rendre par leurs propres moyens à ladite déchetterie située à l'extérieur de la ville. Selon la dernière étude de l'office fédéral de l'environnement dont je vous présente un extrait au rétroprojecteur qui portait sur la composition des ordures dans les ménages suisses, un tiers de nos sacs poubelles est actuellement composé de biodéchets : des aliments, des épluchures, de la viande, du poisson, également des déchets de jardinage. Et c'est une proportion relativement importante, même très importante et face à ce constat, il est assez difficile de concevoir qu'une Ville de la taille de Sierre n'ait rien prévu actuellement pour permettre à toute la population d'éliminer ces déchets verts. Chacun connaît les nuisances olfactives que provoquent de telles ordures, en particulier durant l'été. Le problème n'est évidemment pas nouveau, mais la taxe au sac ajoute cette fois une dimension financière à cette problématique. Et quand on sait qu'un tiers de nos déchets sont susceptibles d'être triés au lieu de finir dans nos poubelles, cela représente quand même des économies conséquentes pour les ménages. Plusieurs grandes Communes, comme Sion ou Collombey-Muraz par exemple, ont déjà franchi le pas et il existe à l'heure actuelle plusieurs systèmes adaptés, simples et relativement peu coûteux pour le ramassage et la valorisation des biodéchets : des containers dans chaque quartier, un ramassage porte-à-porte avec inscription préalable, des bus itinérants qui ramassent les déchets, production de biogaz, etc., etc. Des collaborations peuvent être développées avec les Communes voisines ; des partenariats peuvent être envisagés avec le service cantonal de l'action sociale, par exemple des collaborations dans le ramassage des déchets verts comme

mesures de réinsertion, comme programme d'occupation, etc. En conclusion, considérant l'arrivée imminente de la taxe au sac, le surcoût qui est induit pour les ménages et la proportion très importante de déchets verts qui est concernée, l'Alliance de Gauche demande par ce postulat à la Municipalité sierroise d'instaurer un système de ramassage des biodéchets sur le territoire communal et je remets quelques copies de ce postulat à nos représentants communaux. Je vous remercie de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. SAVIOZ. Alors concernant le postulat, il faut que la feuille soit signée par le postulant déjà (*M. SAVIOZ s'exécute*). Comme ça, c'est fait. Alors merci M. SAVIOZ. Votre postulat sera développé lors de notre prochaine séance plénière. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Mme CLAUSEN.

Isabelle CLAUSEN-METRAL

Alors Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du CG, Madame la CM...

Patrick ANTILLE

Je vous demanderai peut-être juste d'approcher le micro...

Isabelle CLAUSEN-METRAL

Madame la CM également, chers confrères... Alors le groupe de l'AdG a une question orale à adresser à la Municipalité. Nous ne voulons pas vous prendre trop de votre temps non plus, mais être en sécurité, se sentir en sécurité est un des premiers socles de la pyramide des besoins fondamentaux selon Maslow. Se sentir en sécurité chez soi, dans son travail ou dans sa ville est le plus souvent un acquis dans notre monde occidental, dans notre société libérale. Or depuis quelques mois, de nombreuses femmes, mais aussi des personnes de la communauté LGBT, ne se sentent plus en sécurité dans l'espace public de certaines villes romandes. Elles sont sollicitées, harcelées par des mots ou des gestes qui pour effet de créer une situation pour elles humiliante, dégradante ou offensante, portant ainsi atteinte à leur dignité. Dès lors ces victimes vivent leur quotidien, leurs déplacements avec nouées au ventre la colère, la peur, l'angoisse. Souvent pour parer à de nouvelles agressions, ces personnes adoptent des stratégies en modifiant leurs habitudes de déplacement, en évitant la fréquentation de transports publics ou de lieux publics. Il n'est pas tolérable qu'en Suisse, des personnes ne se sentent pas en sécurité dans l'espace public. Qu'en est-il à Sierre ? Combien de personnes se sentent harcelées dans nos rues, dans nos transports ou nos lieux publics ? Voici les questions auxquelles la Ville pourrait répondre :

- La Ville de Sierre a-t-elle des outils de surveillance de la problématique du harcèlement de rue ? Que ce soit à l'encontre de femmes, d'hommes ou de personnes LGBT victimes de ces phénomènes ?
- Si oui, lesquels sont-ils ? Dans la négative, pour quelles raisons ?
- Le cas échéant, la Ville de Sierre dispose-t-elle de chiffres sur l'ampleur du harcèlement dans les lieux publics ?
- Dans quelle mesure ou quelles mesures pourraient être prises par la Ville de Sierre pour lutter efficacement contre le harcèlement de rue ?

Si ce nouveau phénomène émerge, il doit dès à présent être pris au sérieux. Dans sa réponse du 15 novembre dernier à une interpellation au parlement national, le Conseil fédéral estime que la « *collectivité locale est la mieux à même d'évaluer le problème et de prendre des mesures* ». Il semble effectivement plus judicieux de demander aux instances les plus proches de la population de s'intéresser à ce problème de société. À l'heure où notre Ville est fière d'être la première à avoir signé la charte de l'égalité salariale entre hommes et femmes, il serait également bon qu'elle soit la première à offrir l'égalité dans la sécurité de tous et toutes. Je vous remercie de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Mme CLAUSEN. La Municipalité désire-t-elle répondre ? Y a-t-il d'autres questions ? M. MASCITTI.

Aurelian MASCITTI

Ma première question, vous avez peut-être déjà répondu avant, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les CM, concerne une offre que Sierre avait jusqu'à cette année encore, à

savoir SierreRoule, et qui apparemment n'existera plus l'année prochaine. L'AdG aimerait savoir si la Ville a envisagé de mettre à disposition un service de vélos en libre-service comme le fait déjà Mobility pour les voitures que vous voyez à la gare ici. Ce système a deux avantages, c'est que les usagers paient un abonnement et ce n'est donc plus à la Ville d'offrir les vélos et l'autre système qui est, à mon avis, le plus intéressant pour les usagers, c'est que les usagers justement pourraient ramener leur vélo où qu'ils veulent ; que ça soit de faire un trajet de la gare à Glarey ou de Noës à Chippis... on pourrait même imaginer aller jusqu'à Muraz, Veyras ou, pourquoi pas, Miège, pour les plus motivés. Alors voici la question : est-ce que une telle possibilité a été envisagée ?

Patrick ANTILLE

Merci M. MASCITTI. La Municipalité, vous avez le micro.

Pierre BERTHOD

Oui, je l'ai, merci, je peux répondre... complété s'il le faut par mes collègues de l'exécutif. Sur le premier, le postulat, bien évidemment, on l'accepte et on le traitera volontiers... Vous dire M. SAVIOZ que - vous l'avez lu, je l'espère, dans l'Info-Sierre – c'est aussi un souci de notre Ville que la récolte des déchets verts, mais, comme nous l'avons précisé, on espère aussi, indépendamment des collectivités publiques et des acteurs étatiques, que les acteurs privés aussi se profileront dans ce marché de la récolte des déchets verts et ces prochains mois, assurément, certains contacts sont en cours, eh bien, il y aura un système qui devra être instauré : privé, public, en partenariat, mais qui ne se limitera pas au territoire communal sierrois, mais qui sera plutôt d'ordre régional. Donc nous prenons volontiers ce postulat et le traiterons en temps voulu avec des réponses, je l'espère, allant dans le sens d'une récolte, à terme, des déchets verts. Concernant le deuxième point, la sécurité et le harcèlement de rue, j'aurais tendance déjà à vous dire que si vous avez ce sentiment d'insécurité, Mesdames comme Messieurs, mais faites-le savoir. Bien évidemment que la Ville de Sierre elle travaille, elle travaille avec différentes instances. La première c'est la police, la police ne recueille pas énormément d'éléments en lien avec des harcèlements ; si c'est le cas, eh bien, ils sont comptabilisés, là nous avons des chiffres, mais souvent, et vous le savez bien, eh bien, ce sont peut-être des choses qui sont cachées et c'est pour ça qu'il y a une approche, je dirais, de sensibilisation, avec différentes institutions d'aide des personnes en difficulté et je pense aussi qu'ensuite notre corps enseignant, notre déléguée à la jeunesse, déléguée à l'intégration, mais aussi l'ASLEC avec les éducateurs de rue sont là pour sensibiliser, eh bien, des personnes qui auraient des actes qui seraient malveillants, mais j'aurais tendance à vous dire, à nouveau, j'espère qu'on ne fera pas un effet boule de neige et puis qu'on saura garder justement une ville où il fait bon vivre. J'espère encore que nous tous, et quels que soient notre âge et notre genre, nous pouvons nous promener en ville de Sierre à n'importe quelle heure, sans avoir de souci de sécurité. A nouveau, si ce n'est pas le cas, si vous devez vivre ce sentiment d'insécurité, l'administration et la police sont là pour vous accompagner, pour vous aider, pour vous entendre, voire s'il le faut, pour vous accompagner pour le dépôt d'une plainte. J'espère véritablement – et je le crois – que notre ville a tout de même un degré de sécurité qui est relativement bon. Mais c'est un souci, bien évidemment, constant et si, à nouveau, s'il y a quoi que ce soit, eh bien, nos différentes instances de l'administration seront là pour vous appuyer ou pour vous aider. Pour le troisième point, SierreRoule, c'est aussi un dicastère de mon ami Pierre KENZELMANN, mais vous dire que, bien évidemment, nous n'abandonnons pas SierreRoule pour ne pas mettre à disposition des vélos libre-service et c'est notre objectif : qu'il n'y ait pas qu'une seule station mais qu'il y ait des stations de dépôt, si on veut, de vélos qui soient répartis sur le territoire de la commune et pour ce faire, il y a, vous savez, un certain nombre, pas beaucoup, mais différents prestataires au niveau suisse qui sont, je dirais entre guillemets des leaders de ce marché et nous sommes justement en négociations pour que, au retour des beaux jours 2018, eh bien, nous n'ayons pas une seule station, mais plusieurs stations de vélos en libre-service à Sierre. Maintenant si Pierre KENZELMANN désire compléter ce que je viens de dire, c'est bien volontiers.

Pierre KENZELMANN

Je peux rajouter la même chose si vous le souhaitez, mais c'est tirer en longueur.... Mais effectivement, le but qu'on a, c'est d'installer justement un stationnement de vélos en libre-service en lien avec le parking de la gare, donc du complexe sud, au sud des voies CFF et puis

notamment sur le site de Techno-Pôle, dans un premier temps, pour avoir, je dirais, une évaluation du succès, ou non, de ce type de transport entre deux points qui répondent autant aux pendulaires qu'à des besoins occasionnels et puis qu'on puisse, au fur et à mesure des années, essayer d'étendre ce réseau aussi dans le cadre d'une vision d'agglomération du Valais central.

Patrick ANTILLE

Je remercie la Municipalité pour ces réponses. Y a-t-il d'autres interventions au sein du plénum ? M. FELLAY.

Maurice FELLAY

Alors bonjour à tous, Monsieur le Président du CG, Madame et Messieurs les CM, chers collègues du CG. Alors c'est une question : en mars 2016, les entreprises Sierre-Energie SA et Energie Sion Région communiquaient leur volonté de rapprochement et de collaboration renforcée, bien sûr dans le cadre de consolider leur positionnement sur le marché de l'électricité, soumis à une sacrée concurrence. Nous souhaiterions en fait savoir où en sont les négociations actuelles, si c'est possible de le savoir ? Parce que Sierre-Energie est un pilier, bien sûr, de la place sierroise, tant en termes de contribution financière pour la Commune qu'en termes de places de travail. Et puis, chacun le sait, on a entendu aussi ce soir, Sion est un peu plus grand que Sierre, alors on est potentiellement inquiets et on aimerait savoir où on en est.

Patrick ANTILLE

Merci M. FELLAY. Y a-t-il une autre intervention ? M. MASCITTI.

Aurelian MASCITTI

Je vais direct faire les deux interventions : une question un peu anecdotique et puis un postulat pour la suite. La question concerne les WC publics qu'il y a à Glarey, à côté de l'arrêt de bus et du café Helvétia. Ces WC sont proches de la nouvelle place publique qui accueillera, on l'espère, prochainement plusieurs événements de quartier ou même organisés par la Ville. Malheureusement ces WC ne sont pas dans un état idéal, et, de plus, le côté femmes ne dispose pas de porte. (*Rires*). Si l'on offre une place publique, serait-il envisageable de rafraîchir les commodités qui soulageraient les usagers ainsi que les restaurateurs du quartier ? Voilà. Pour le postulat... je peux continuer ? Récemment un incendie s'est déclaré dans une habitation vide du centre-ville. Par chance, nous n'avons déploré aucun blessé. Cet événement met en avant le risque encouru par les vieilles bâtisses laissées à l'abandon ou des logements laissés vacants. Dans de nombreux quartiers de la ville, beaucoup d'habitations sont mitoyennes ou, du moins, très rapprochées. Qui dit vieilles maisons, dit maisons en bois et risques élevés. Pour illustrer notre propos, nous vous mentionnons le cas d'une grande et vieille maison en bois laissée à l'abandon depuis des années, au numéro 38 de la rue de Glarey. Il est possible pour n'importe qui d'y entrer par une fenêtre laissée ouverte au premier étage. Les personnes et habitants du quartier ne se sentent pas vraiment en sécurité, sachant que n'importe qui justement peut y entrer et, par maladresse ou de manière intentionnelle, peut y mettre le feu. Et, vu la proximité avec les autres maisons – dont la mienne – l'incendie pourrait très rapidement se propager à tout le quartier. (*Rires*). C'est bien, vous rirez moins si ça brûle. Des normes anti feu existent et évoluent au fil du temps, mais, apparemment, les propriétaires de ces habitations vides ne se soucient aucunement de les mettre aux normes actuelles. Cette situation n'est plus acceptable et il faut y mettre un terme avant qu'un nouvel accident ne soit à déplorer et que des victimes ne soient comptées. En conclusion, l'AdG demande à la Municipalité sierroise de procéder à un inventaire des logements vides qui pourraient représenter un risque, et d'exiger la mise en conformité de ces habitations ou de ces immeubles. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. MASCITTI. La Municipalité désire répondre sur ces trois questions ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Alors la première intervention était celle de M. FELLAY qui voulait des nouvelles concernant le rapprochement de l'ESR, donc Electricité Sion Région et SIESA. Effectivement, depuis la dernière législature, il y a un comité de pilotage conjoint entre ces deux sociétés qui a été mis sur pied et vous le savez peut-être, en fait, les conseils d'administration de ce genre de sociétés se sont renouvelés début de l'été, enfin avant l'été. Donc pour Sierre-Energie, c'est un

renouvellement quasi-total où un seul membre du Conseil d'administration, ancienne mouture est encore présent. Donc on a renouvelé ce comité de pilotage entre l'ESR et puis Sierre-Energie. Du côté de Sierre-Energie, c'est Marc-André BERCLAZ, qui est en charge des énergies à la Ville de Sierre, le vice-président de SIESA, M. Nicolas FERAUD, et moi-même qui représentons Sierre-Energie. Et le parallèle a lieu à ESR ; les premières séances vont être planifiées en janvier/février de l'année prochaine. Vous dire, j'entends votre souci, mais c'est un souci qu'on a tous, c'est un souci qu'on a tous pour nos employés et pour l'avenir de ces sociétés et la vision, la vision qui doit être discutée, qui doit être travaillée est celle de se dire que de créer un acteur énergétique fort dans le Valais central est judicieux, le risque étant que des acteurs nationaux, voire internationaux, arrivent sur un marché... et que de garder un acteur en Valais qui soit fort, c'est garder des places de travail, c'est garder des compétences, des métiers à haute valeur ajoutée, aussi dans le Valais central. Mais, bien évidemment, on vous informera quand il y aura de la suite ; le changement de législature, ce nouveau CoPil nécessitent maintenant une phase de travail des représentants de ces deux sociétés. La deuxième question qui concerne les WC publics à Glarey – indépendamment de la porte qui n'existe pas et dont je n'ai pas connaissance – vous dire, et sans faire de lien finalement avec d'hypothétiques harcèlements parce qu'on pourrait régler ça peut-être... vous dire que, contrairement à ce qui a été dit, les habitants de... enfin c'est un sujet qui est en discussion, depuis longtemps, et notamment avec les habitants de Glarey ; et les habitants de Glarey n'ont pas forcément l'envie de rénover ce petit WC public, mais plutôt d'agrandir le nombre de places de parcs. Il y a tout un projet de réaménagement... oui il y a un établissement public, il y a une vie qui vit aussi avec des véhicules automobiles, donc il y a tout un projet de réaménagement du secteur de Glarey avec un changement ; là actuellement c'est une route cantonale qu'on aimerait mettre en route communale, donc réduire le gabarit de la route, pour réduire, là aussi, eh bien, les nuisances ou les risques liés à des véhicules qui rouleraient trop vite, mais il n'y a pas de projet de rénover ce WC. Au contraire, si on réfléchit à moyen, voire long terme, ce serait peut-être la suppression de ce WC. Vous dire : est-ce judicieux ou pas, mais il y a de moins en moins de ces CW publics finalement, sur le territoire sierrois, mais comme ailleurs. Voici un petit peu les informations tout de go que je peux donner, on peut bien évidemment demander aux services d'apporter des informations plus précises, si vous le désirez. Troisième point, concernant les vieilles bâtisses et danger d'incendie, là aussi, vous me permettrez de demander les informations techniques pour vous répondre de la manière la plus précise possible, mais vous dire que la Ville, via son règlement communal de constructions, a la possibilité – et elle le fait – d'obliger des propriétaires à maintenir, rénover, remettre en état des bâtiments qui partiraient en ruines. Vous faisiez référence à un incendie qui a eu lieu récemment, il ne découle pas finalement de la bâtisse en tant que telle, mais finalement d'un usage fallacieux ou qui a été fait, en l'occurrence par des gens qui ont bouté le feu à ce bâtiment. C'est un souci que l'on a, d'autant plus dans une ville qui est bâtie avec des vieux quartiers. Vous habitez un de ces vieux quartiers, vous craignez pour la maison de votre voisin : vous avez la possibilité aussi, en tant que citoyen et en tant qu'habitant, de dénoncer si vous considérez qu'un bâtiment, eh bien, n'est plus aux normes ou qu'il va tomber en ruines... vous avez le droit de dénoncer et même dénoncer de manière anonyme au service de la police des constructions, pour faire en sorte, eh bien, qu'on intervienne auprès du propriétaire de ladite bâtisse. Demander maintenant un inventaire des bâtiments vacants qui mériteraient... enfin qui seraient potentiellement dangereux, je veux bien discuter avec vous, j'espère que l'on n'en fait pas une usine à gaz bureaucratique qui prendrait énormément de temps parce que je préférerais déjà faire un inventaire du patrimoine bâti qui mérite d'être rénové plutôt que de faire un inventaire des bâtiments qui risquent d'être démolis. Mais ça c'est une discussion que j'ai volontiers avec vous après la séance. Voilà les quelques informations que j'ai... et, bien évidemment et à nouveau, si on peut compléter ces informations que vous nous demandez ce soir par des informations plus précises de nos services municipaux, on le fait avec plaisir.

Patrick ANTILLE

Je remercie la Municipalité pour ces réponses. Y a-t-il d'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, pour ma part, permettez-moi de vous annoncer les dates des pléniums du CG pour 2018 : **le 21 février, la première séance plénière, le 6 juin 2018, séance plénière pour les comptes 2017, le 12 décembre 2018, séance plénière pour le budget 2019**. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle ainsi que l'organisation de l'apéritif. Je tiens aussi à remercier la presse présente ce soir et durant... pardon un merci aussi au public

discipliné qui a participé à ce plénum. Je vous souhaite à toutes et à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année. Que la santé et la joie accompagnent vos familles durant ces derniers jours de l'année 2017. Avec tous mes vœux pour 2018, je clos donc cette séance du CG du 13 décembre 2017 et vous convie à un apéritif de Noël bien mérité. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h10.

Conseil général de Sierre

Le président :

Le secrétaire :

Patrick ANTILLE



Joël REY



Abréviations :

AdG	:	Alliance de Gauche
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
Cogest	:	commission de gestion
CoPil	:	comité de pilotage
LGBT	:	lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
OFEV	:	office fédéral de l'environnement
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
SIESA	:	Sierre-Energie SA
TLH	:	Théâtre Les Halles
UTO	:	Usine de traitement des ordures
UDC	:	Union Démocratique du Centre